

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022

Présents : M. Christian BERTHOLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. Olivier CASTELIN et Mme Louisa BELAGGOUNE

Pouvoirs : M. Olivier CASTELIN à M. Daniel LOMBARD et Mme Louisa BELAGGOUNE à Mme Monique SANVIDO

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'Assemblée que la séance est enregistrée par Monsieur Pascal Lecocq et souhaite la bienvenue aux enfants du CMJ présents à cette séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente : Le compte-rendu est adopté avec 16 voix POUR et 3 abstentions (Mme Geneviève VILLETON, M. Pascal LECOCQ et M. François MEDIMEGH)

Madame Céline YACONO a été désignée secrétaire de séance.

04012022 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 et rappelle que les taux d'imposition votés en 2021 étaient les suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : 22.99 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 65.69 %

Considérant qu'à taux constants le produit fiscal attendu est de 743 058 € pour 2022, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Débats : -

Votes ***Pour : 19*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

04022022 - RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR - LOT N° 03 MENUISERIES- AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06012021 en date du 28 Juin 2021 approuvant le marché d'un montant de 17 406.80 € HT (20 888.16 € TTC) passé avec l'entreprise Menuiserie du Val d'Ainan de Saint-Geoire-en-Valdaine (38620) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 03 (Menuiseries).

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires suite à la découverte d'amiante dans les peintures et d'autres non prévus au marché (ponçage du parquet, tablettes de fenêtre, ...)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **5 136.00 € HT (6 163.20 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **22 542.80 € HT (27 051.36 € TTC)**, soit une augmentation de **22.78 %** du marché initial.

Débats : -

Votes ***Pour : 19*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

**04032022- CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA ZAE DE LA BARONNIE**

Monsieur le maire rappelle l'opération de modernisation de l'ensemble des installations d'éclairage public de la Commune qui permet de redéfinir un éclairage juste et plus sobre par :

- L'amélioration de la qualité de l'éclairage en renouvelant les luminaires vétustes, énergivores et inefficaces,
- La remise en conformité des ouvrages (luminaires et armoires électriques).

Une partie des luminaires, 76 précisément, se trouve dans le périmètre de la zone d'activité économique de la Baronnie qui est de compétence communautaire.

Ainsi les dépenses afférentes à leur renouvellement, y compris horloges, armoires et mâts éventuels sont à la charge de la CCVG.

Il a semblé opportun d'inclure leur renouvellement dans le cadre du marché global de modernisation des installations de l'éclairage public signé par la commune avec l'entreprise SOBECA de Tullins (38) afin de bénéficier de prix attractifs.

Néanmoins, ces travaux seront financés à 100 % par la CCVG pour un montant prévisionnel de 44 000 € HT auquel sera déduit la subvention qui pourra être obtenue par la commune auprès du SDES de la Savoie.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par notre Commune qui commandera les travaux et règlera les dépenses.

La CCVG versera sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes.

A cette fin, il y a lieu de conclure une convention entre la Communauté de communes Val Guiers et la commune.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

04042022 - CESSIION DU CAMION RENAULT MIDLINER S130

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le véhicule RENAULT MIDLINER S130, immatriculé CW - 849 – NC, acquis par la collectivité en Décembre 1992 et dont le kilométrage s'élève à ce jour à environ 286 500 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition d'un véhicule ISUZU.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 5 000.00 €.

Monsieur Jonathan GREGOIRE, domicilié à Chabonnier le Mines (63340), ayant eu connaissance de cette cession, a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

04052022 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE PRESSINS POUR LA 3EME EDITION DES ADO'LYMPIADES 2022

Monsieur le Maire explique que la commune de Pressins organise cette année pour la 3ème édition des Ado'lympiades.

Cet événement qui propose une vingtaine d'ateliers rassemble uniquement des collégiens. A noter qu'en 2021, 55% des 250 jeunes présents venaient des collèges de Pont de Beauvoisin.

Monsieur le maire propose de soutenir la commune de Pressins dans leur 3ème édition des Ado'lympiades et les remercier d'accueillir nos jeunes Pontois en leur accordant une aide financière d'un montant de 300.00 Euros.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

04062022 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1 mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

Considérant l'intérêt de la Commune de Le Pont de Beauvoisin d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, laquelle est jointe en annexe des présentes,

Monsieur le maire propose :

- 1) D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- 2) D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- 3) De l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- 4) De décider que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de Le Pont de Beauvoisin est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- 5) De donner mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de Le Pont de Beauvoisin sera membre.
- 6) De décider de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 05 avril 2017 par Le Conseil Municipal.

Débats : -

Votes

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Monsieur LOMBARD rapporte que la commission cadre de vie s'est réunie et à travailler sur le sujet du concours des maisons fleuries. Il a été arrêté les modalités suivantes :

- Tour de la ville mi-juin pour détermination des lauréats
- Pas d'inscription au préalable
- Distribution des bons peut être à la cérémonie des vœux du maire ou en tous les cas en début d'année
- Les élus ne sont pas admis à concourir

Madame YACONO donne la parole aux deux jeunes élus du CMJ qui nous ont fait l'honneur d'assister à la séance.

- Sofia RAMI, Maire
- Mohamed-Ali SADI, 1^{er} Adjoint

Tous deux ont exprimé leur joie d'être présents.

Monsieur DEUDON prend la parole au nom de la commission jumelage pour rappeler le voyage à Erbach prévu pour l'Ascension. Des places sont encore disponibles dans le bus mais il ne faut pas tarder pour les inscriptions afin de pouvoir organiser au mieux et de manière sûre l'hébergement chez l'habitant. La participation aux frais de transport pour le bus est de 50€ par personne. Les inscriptions se font auprès de Marie-Thérèse Bellina (06 84 78 33 38)

Monsieur MEDIMEGH lit les questions des élus minoritaires transmises pour cette séance du conseil :

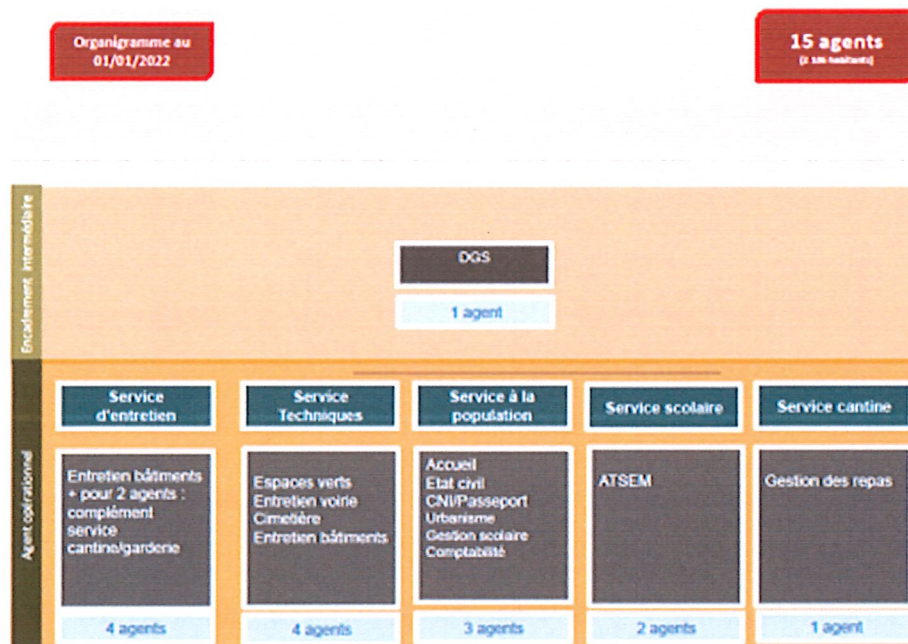
- Boîte aux livres : Les livres se mouillent toujours !

→ Monsieur LOMBARD prend note et fera installer du plexiglas sur les deux étagères du bas.

- Y a t il eu un retour de la municipalité iséroise concernant les " Friches commerciales ? "

→ Monsieur le maire répond que pour le moment, il n'a aucune information venant de la commune de Pont de Beauvoisin Isère sur ce sujet.

- Peut-on avoir la liste du personnel travaillant pour la mairie et leur fonction ?



- Comme dans certaines communes, peut-on avoir un médecin salarié ?

→ Monsieur le maire explique que ce n'est pas prévu pour le moment. La commune n'a pas vocation à salarier des médecins. Il faut aussi penser à ce que cela peut engendrer comme par exemple l'embauche d'une secrétaire. Monsieur le maire penserait peut-être plus à une aide pour un cabinet médical mais pas de médecin salarié qui engendre trop de responsabilité.

- PLU : Des pontois s'interrogent ! Quand est-il terminé ? Voté ? Réunion publique ?

→ Monsieur le maire relate que la commission PLU fait son maximum pour le terminer au mieux et au plus vite dans les meilleures conditions pour tout le monde.

- *Place Carouge : Coté immeuble, une propriétaire demande la distance de la route par rapport aux garages !*
- ➔ Monsieur le maire explique qu'il est préférable que la personne vienne en mairie pour voir le plan afin que nous localisions précisément son garage et la question sera posée ensuite à l'architecte.

- *Y-a-t-il eu un compte-rendu détaillé de l'animation de la patinoire ? »*

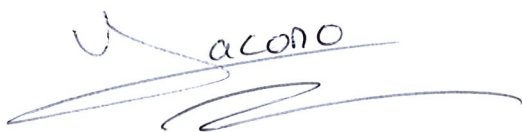
- ➔ Madame FERRARI indique ne pas pouvoir donner plus de détails que ceux donnés lors du précédent conseil et les énumère de nouveau :
- * Il y a eu 2263 entrées dont 1026 venant des deux Pont, 55 des Abrets, 17 de Saint Béron.
 - * La patinoire a été mise en place du 04 décembre au 02 janvier.
 - * Les classes primaires de l'école ont pu s'y rendre deux fois sur 15 jours.
 - * Le devis initial de la patinoire était de 37 000 € HT soit 44 400 € TTC. En réalité, elle nous est revenue à 20 939.26 € TTC grâce aux nombreux sponsors.
 - * Avec les dépenses annexes (location engins, décors, électricité...) elle nous revient précisément à 22 280.68 € TTC.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- **12.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise COSEEC de La Balme de Sillingy pour le traitement et semis du terrain de football d'honneur
- **13.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise COSEEC de La Balme de Sillingy pour l'achat de 5 filets pare-ballon pour le terrain de football synthétique
- **14.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise COSEEC de La Balme de Sillingy pour la création d'un arrosage intégré sur le terrain de football d'honneur
- **15.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise MOSAIC de Belmont-Tramonet pour l'acquisition de 21 tablettes pour l'école les Allobroges
- **16.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise MOSAIC de Belmont-Tramonet pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour une classe de l'école les Allobroges
- **17.2022** : Signature d'un avenant n° 2 au marché de prestations intellectuelles passé avec le groupement GEONOMIE/ ACT'ETUDES pour la révision du PLU
- **18.2022** : Signature d'un marché avec l'entreprise CARRE de Pont de Beauvoisin pour l'acquisition de deux télévisions à installer dans la nouvelle salle du conseil municipal
- **19.2022** : Signature d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des 38 poteaux incendie de la commune avec l'entreprise SUEZ Eau France dont le siège social est à La Défense
- **20.2022** : Signature d'un contrat de maintenance pour le WC Place Carouge signé avec la société TOILITECH de Chorges
- **21.2022** : Signature d'un marché pour l'acquisition de 6 défibrillateurs à installer dans les bâtiments communaux (Ecole, centre périscolaire, mairie, maison des associations, maison de l'amitié et complexe sportif) avec la société Matériel médical de chartreuse de Entre-deux-Guiers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 20 h 40

Secrétaire de séance,
Céline YACONO



Le Maire,
Christian BERTHOLIER



